

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 3

Quellentext: Lettres de la Duchesse de Noailles à Maurice Glayre 1799-1800
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRES DE LA DUCHESSE DE NOAILLES
A MAURICE GLAYRE
1799-1800

Dans leur beau volume : *Le comte et la comtesse Golowkin et le Médecin Tissot*, M. et M^{me} de Sévery ont conté l'histoire assez agitée de Wilhelmine-Jeanne-Justine de Mosheim, qui épousa le comte Alexandre Golowkin, propriétaire du château de Monnaz, près de Morges. Elle était née en Allemagne où son père était un célèbre professeur de théologie de l'Université de Göttingue. Elle vécut en Allemagne, en Suisse, en France, mais elle eut pendant la plus grande partie de sa vie, une prédilection marquée pour le Pays de Vaud.

Son mariage avec le comte Golowkin lui valut d'abord une existence heureuse à Monnaz, à Lausanne, à Mézery et en France, puis des soucis et enfin des ennuis qui ne firent qu'augmenter et sur lesquels nous sommes abondamment renseignés par ses nombreuses et longues lettres au Dr Tissot que l'on peut lire dans l'ouvrage cité ci-dessus.

A la mort de son mari, survenue à Paris en 1781, elle vint sans doute revoir le pays romand. On ne sait du reste que peu de choses sur les années de son veuvage qui se prolongea pendant quinze ans. Elle maria sa fille Amélie en 1784 à Henri-Albert de Mestral d'Aruffens, propriétaire du château de Vullierens, ce qui lui donna de nouvelles attaches au Pays de Vaud. Sept ans plus tard, elle s'y créa une situation plus stable encore en achetant la belle propriété de la Gordanne, entre Allaman et Perroy. Elle séjourna

cependant encore à Paris où elle se trouvait au printemps 1793. Elle quitta définitivement cette ville à la fin de mai, de cette même année, lorsque la chute des Girondins inaugura l'arrivée au pouvoir des Montagnards et du régime de la Terreur. Elle rentra alors à la Gordanne qu'elle ne devait plus guère quitter avant la Révolution helvétique.

La comtesse Golowkin avait connu à la Gordanne et à Lausanne en 1791 et 1792 le duc de Noailles, un des grands dignitaires de l'ancienne France, qui avait émigré dans le Pays de Vaud. Rentré en France, il passa la nuit du 9 au 10 août 1792 aux Tuileries et eut à souffrir beaucoup du régime de la Terreur au cours duquel il eut le malheur de perdre un oncle, une tante, et, dans un même jour, sa mère, sa femme et une fille, tombées sous le couperet de la guillotine. Signalé comme suspect, et refusant de reconnaître la constitution jacobine de 1793, le duc de Noailles jugea prudent de s'en aller pendant qu'il en était peut-être encore temps. Il parvint à sortir de France au mois de septembre 1793 et se réfugia dans notre pays. Il y épousa, à la fin de 1796, la comtesse Golowkin et s'installa à la Gordanne.

M. et M^{me} de Sévery n'ont pu donner de renseignements sur l'existence des nouveaux époux pendant les années qui suivirent. Trois lettres adressées de Munich et de Francfort en 1799 et 1800 par la duchesse de Noailles à Maurice Glayre¹, membre du Directoire helvétique, vont nous donner quelques indications assez curieuses. On y verra que si la Révolution française fut une catastrophe pour le duc de Noailles, celle de 1798 en Suisse ne fut pas sans causer de graves désagréments aux nouveaux mariés.

Dès le 3 mai 1798, le Directoire helvétique, installé depuis peu de temps, reçut du citoyen Lecarlier, représentant de la

¹ Ces lettres se trouvent à Romainmôtier.

République française, une lettre demandant l'expulsion de tous les émigrés français séjournant en Suisse. Il décréta en conséquence d'adresser à tous les préfets des cantons l'ordre de mettre à exécution ce désir formel. Le préfet du Léman, Henri Polier, demanda quelques précisions à ce sujet. Le Directoire lui répondit qu'il ne devait « tolérer aucun émigré dépourvu d'une carte de tolérance des autorités françaises² ».

Il faut croire que le duc de Noailles fut incapable d'obtenir un tel témoignage de confiance puisque, quelques mois plus tard, il se vit dans l'obligation de quitter notre pays. Il s'en alla en Allemagne avec sa femme et, dès le commencement de l'année 1799, nous le trouvons installé à Munich.

On peut se figurer avec quel chagrin le duc et la duchesse de Noailles, arrivés l'un et l'autre à l'automne de leur existence, quittèrent leur bonne retraite du Pays de Vaud. Ils avaient déjà fait et ils continuèrent à faire toutes les démarches possibles pour éviter une prolongation de leur exil. Maurice Glayre qu'ils connaissaient déjà, voulut bien s'intéresser à leur sort.

Voici maintenant les deux premières lettres que lui adressa de Munich la duchesse de Noailles.

A Munich en Bavière, le 14 février 1799.

Monsieur,

Une main bienfaisante s'occupe à essuyer nos larmes et veut nous rendre au bonheur ; comment ne pas vous reconnaître, Monsieur, à ces efforts si dignes de votre cœur ? Les termes me manquent pour vous exprimer notre recon-

² *Actes de l'Helvétique*, I, 926.

naissance, pour vous donner une idée de la joye, de la crainte et des espérances qui nous agitent tour à tour.

Mes enfants qui partagent ces sentiments, me mandent qu'ils croient avoir répondu d'une manière satisfaisante à toutes les questions de la Chambre administrative³ ; ils sont affligés cependant de n'avoir pas pu donner plus de détails relativement au 31 May, *ne se rappelant pas précisément ce que c'est que cette époque*. J'ai envoyé dans l'instant même à ma fille⁴ le *dernier certificat* de Résidence de mon mari en France pour le faire remettre à la Chambre administrative. Cette pièce *authentique* est signée du Maire de 8 témoins et visée par le Ministre de France ; elle prouve d'une manière incontestable qu'il n'en est sorti qu'au mois de septembre 1793, c'est-à-dire *quatre mois après le 31 May*⁵, époque à laquelle il est venu chercher un asile en Suisse et y a obtenu par M. de Tavel, alors Baillif d'Aubonne, dont j'ai conservé la lettre, la première tolérance.

C'est *uniquement* pour se soustraire au régime de Robespierre qu'il a été forcé de fuir de sa Patrie ; il était dénoncé pour n'avoir pas voulu accepter la constitution de 93, menacé d'être arrêté ; une partie de sa famille étoit déjà en prison et a péri depuis sur l'échaffaud nommément son oncle, sa tante, et enfin sa Mère, sa Femme et sa Fille, *le même jour*. J'ai cru devoir, Monsieur, vous donner ces éclaircissements, persuadée que votre constante bonté pour nous vous en fera faire le meilleur usage ; je dois bien y compter pour vous importuner aussi souvent. Si nous pouvons réussir dans un objet aussi vivement désiré que notre retour en Suisse, c'est à vous, Monsieur, que s'adressera

³ La Chambre administrative du canton du Léman.

⁴ Amélie Golowkin, épouse de Henri de Mestral d'Aruffens, à Vullierens.

⁵ Jour où la comtesse Golowkin quitta elle-même Paris.

sans cesse le sentiment de la plus vive reconnaissance, et il n'y en aura jamais de mieux senti ni de plus doux à éprouver.

Recevés, Monsieur, les tendres compliments et embrassements de mon mari, nous nous réunissons pour vous offrir encore l'assurance de l'attachement sincère et inviolable que nous vous avons voué jusqu'à la fin de nos jours.

Noailles née Mosheim.

Voulés vous bien, Monsieur, me rappeler au souvenir de Madame Glaire, auquel j'attache un prix infini ; mon mari lui présente ses respectueux hommages.

A Munich en Bavière, le 11 mars 1799.

Monsieur,

Je dois bien compter sur la bonté et la bienfaisance inépuisable de votre cœur pour vous importuner aussy souvent. Ma belle-fille, Madame La Fayette⁶ m'a fait part comment elle et sa sœur avoient sollicité votre intérêt pour nous et, en date du 13 février, elle écrit de... près d'Utrecht qu'elle a reçu une lettre de Paris de sa sœur Grammont du 1^{er} Février qui lui mande que son mari étoit allé voir le cit. Talleyrand qui lui avoit dit : Qu'il avoit parlé au Directeur Treillard comme il l'avoit promis et que celui-ci lui avoit répondu *que le Ministre de l'extérieur pouvoit dire que l'intention du Directoire Français étoit que J.-P.-Fr. Noailles fût toléré en Suisse.* Voilà ses propres paroles.

⁶ Une fille du duc de Noailles avait épousé le marquis de La Fayette.

D'après cela nous avons lieu d'espérer que le cit. Talleyrand avoit parlé à ce sujet au Ministre de la République helvétique, puisque c'est là la marche qu'il a dit que cette affaire devoit tenir. Mais il y a déjà six semaines et nous commençons à craindre que la multiplicité et l'importance des autres affaires n'ait fait perdre celle là de vue.

Nous aurions attendu avec résignation et patience la certitude d'un aussi grand bonheur que celui que nous sollicitons, si les circonstances du moment ne nous plaçoient pas dans la position la plus critique en nous forçant peut-être de nous éloigner encore davantage. Les armées prennent leur direction sur la Bavière. On dit qu'on va donner l'ordre à tous les étrangers de quitter cette ville à l'exception de sept ou huit, et quoi qu'on ait bien voulu nous comprendre dans ce nombre, les événements militaires rendent notre séjour ici rien moins qu'assuré quelque décidés que nous soyons à y rester jusqu'à la dernière extrémité.

Dans cette cruelle perplexité, nous sollicitons de nouveau, Monsieur, votre bonté et votre intérêt ; si nous sommes assez heureux pour obtenir l'accomplissement de tous nos vœux, il seroit de la plus grande importance pour nous de recevoir cette permission le plus tôt possible. Vous concevrez facilement, Monsieur, tout ce que nous devons éprouver, et par quels sentiments de joye, de crainte et d'espérance nous sommes agités tour à tour. Si c'est par vous, Monsieur, que nous devons apprendre un bonheur dont nous vous regarderons toujours comme l'auteur principal, daignés, je vous en conjure, daignés y ajouter vos excellents conseils, tant sur l'*époque* à laquelle vous croyés que ce retour si vivement désiré pourroit s'opérer que sur la *route* qui vous paroît la plus *sûre* et la moins sujette à inconvénients.

Encore une fois, Monsieur, lisés dans nos cœurs puis-

qu'aucune expression ne vous rendra jamais les sentiments de reconnaissance et d'attachement dont ils sont pénétrés pour vous.

Noailles née Mosheim.

Présentés, je vous prie, Monsieur, nos hommages à M^{me} Glayre et recevés ceux de mon mari avec ses plus tendres embrassements.

La duchesse de Noailles avait joint à sa première lettre un Mémoire contenant diverses précisions destinées à faciliter l'octroi d'une permission de retour. Elle y remarquait que, dès son départ de France, au mois de septembre 1793, son mari « François Noailles » avait « constamment résidé en Suisse où il a mené une vie aussi tranquille que retirée et étrangère à toute affaire ».

L'un et l'autre espéraient donc rentrer « dans le Canton du Léman » et suppliaient le Directoire helvétique « de vouloir bien leur en accorder la permission, ainsi que les Passe-Ports nécessaires ».

« Ils sont munis de tous les certificats les plus authentiques pour constater la vérité de tout ce que contient ce Mémoire, ajoutait-elle, et ils espèrent que les témoignages que toutes les personnes qui les connaissent voudront bien leur donner leur seront assés favorables pour obtenir la grâce qu'ils sollicitent. »

Les circonstances ne permirent pas au duc de Noailles et à son épouse si dévouée d'obtenir la rentrée dans notre pays aussi vite qu'ils le désiraient. Au moment où la duchesse écrivait sa lettre du 11 mars 1799, Maurice Glayre venait de tomber malade et il sollicitait des Conseils de la République un congé de quelque durée. Malgré les bons soins qui lui furent prodigués dans sa confortable retraite

de Romainmôtier, il se vit obligé, au mois de mai, de demander sa démission de membre du Directoire.

C'est l'époque, aussi, où la Suisse était envahie par les Autrichiens et les Russes, occupée par les Français de Masséna, et où le Directoire, fuyant le voisinage trop immédiat du théâtre de la guerre de la seconde coalition, se transportait de Lucerne à Berne avec les Conseils. Il avait ainsi des soucis plus pressants que l'ennui éprouvé par le duc et la duchesse de Noailles à prolonger leur séjour à Munich.

C'est sans doute le Coup d'Etat de Brumaire (9 novembre 1799) qui, en donnant le pouvoir à Bonaparte, permit au duc de Noailles, comme à d'autres grands seigneurs de l'ancienne France, de rentrer dans son pays et par conséquent en Suisse. C'est ce qui résulte assez clairement de la lettre suivante, adressée de Francfort sur le Main par la duchesse à Maurice Glayre.

Francfort sur le Main, le 3 juillet 1800.

Monsieur,

Un de mes premiers devoirs comme une de nos plus douces jouissances est de vous faire part, Monsieur, de notre situation actuelle. Il y a environ deux mois que nous avons quitté Munich et peu de tems après notre arrivée ici, mon mari a reçu la Permission de retourner en France. Nous en profiterons d'abord pour aller aux eaux de Spa dont nos santés ont le plus grand besoin, puis nous nous rendrons à Paris pour nos affaires. J'ignore le tems que nous serons obligés d'y rester, mais vous connaisés trop bien nos vœux et nos désirs pour douter qu'ils nous porteront le plutôt possible vers ce que nous appellerons toujours pour nous la *Terre Promise*.

Combien nous aurons de plaisir à vous revoir, Monsieur, à vous remercier. Non, jamais le souvenir de l'intérêt que vous nous avés témoigné, et de tout ce que vous avés fait pour nous ne s'effacera de nos cœurs, soyés en bien persuadé. Mon mari vous prie d'agréer l'assurance aussi sensible que vraie de tous les sentimens qu'il vous a consacrés. Donnés nous les moyens de vous prouver notre reconnaissance et vous ajoutérés par là, Monsieur, au bonheur de notre nouvelle position.

.

Oserais-je vous prier de vouloir bien témoigner au Citoyen Rheinhardt ⁷ notre reconnaissance pour la lettre qui devoit nous faciliter notre séjour en Suisse et que M^{me} La Fayette s'étoit chargée d'envoyer à son Père, il y a plus de trois mois à ce que nous supposons car, malheureusement cette lettre ne nous est jamais parvenue et a été perdue. Nous avons été très affligés de cette perte. Nous espérons cependant qu'il voudra bien la remplacer. Si elle étoit arrivée à temps, nous aurions pris une route bien différente et cette idée nous cause de vifs regrets.

A ce moment-là, Maurice Glayre faisait de nouveau partie du gouvernement helvétique, c'est-à-dire de la Commission exécutive. Pendant l'hiver suivant, il représenta son pays en France auprès de Talleyrand et de Bonaparte, et collabora avec Stapfer, ministre de Suisse à Paris, à l'élaboration de la seconde constitution helvétique, appelée la constitution de la Malmaison. Il eut probablement l'occasion de rencontrer dans la grande ville le duc et la duchesse de Noailles qui, d'ailleurs, rentrèrent dans le Pays de Vaud aussitôt qu'ils en eurent la possibilité.

⁷ Le Ministre de France accrédité auprès de la Commission exécutive qui avait succédé, le 7 janvier 1800, au Directoire helvétique.

Ils revinrent à la Gordanne et y restèrent jusqu'en 1802, où ils s'installèrent définitivement, à l'entrée de Rolle, dans le château des Uttins qu'avait illustré un grand patriote, le général Amédée de La Harpe. Entourés de la considération générale, ils y vécurent des années heureuses au milieu d'une société nombreuse et distinguée.

Eug. MOTTAZ.

MŒURS D'AUTREFOIS

Nous avons eu l'occasion, ces derniers temps, de parcourir les comptes d'Yverdon de 1520 à 1540. Ils ne subsistent pas tous, malheureusement. Mais il en reste assez pour que l'on puisse y retrouver les traces de bien des usages qui nous permettent de pénétrer un peu dans la mentalité de nos aïeux. En voici quelques-uns.

La médecine était dans son enfance et la mortalité enfantine sévissait impitoyable ; il arrivait donc fréquemment que de petits enfants mouraient avant d'avoir pu être portés à l'église pour y être baptisés. Or, on considérait cela comme un épouvantable malheur. On s'était ingénié à le prévenir ; les âmes pieuses et simples étaient persuadées que telles statues de saints avaient le pouvoir miraculeux de ressusciter les petits enfants le temps nécessaire pour que le baptême pût leur être administré. C'était le cas de l'image de St-Pancrace à Châtillens. Dans le Nord du canton, on allait pour cela à Sainte-Croix.

C'est ainsi que, le 26 août 1531, la peste sévissant à Yverdon, le Conseil de la ville fit porter dans ce village l'enfant mort sans baptême, d'une femme qui avait succombé à l'épidémie. L'année suivante, la peste continuant ses